

Le ciel pour limite

rapport annuel
2011



GREATER MONCTON INTERNATIONAL AIRPORT
AÉROPORT INTERNATIONAL DU GRAND MONCTON

Notre vision

Être l'aéroport de choix du Canada atlantique.

Notre mission

Leadership dans l'exploitation d'un aéroport sécuritaire, propre, efficace, accueillant, rentable et représentatif de sa région.

Nos valeurs

Garantir un environnement sécuritaire.

Offrir un excellent service en encourageant la sensibilité aux besoins des clients, la formation et la collaboration avec le personnel, la collectivité et les partenaires commerciaux.

Exploiter l'aéroport de façon professionnelle et entrepreneuriale, de façon transparente et dans le respect de l'éthique.

Assurer l'efficacité et la rentabilité de l'aéroport.

Maintenir notre engagement à établir des partenariats d'affaires fructueux.



Table des matières

Message de la présidente du Conseil	2
Message du président-directeur général	4
Rapport sur les opérations	6
Aperçu sur les activités de marketing et de développement	7
Initiatives stratégiques	12
Conseil d'administration de la DAIGM Inc.	13
Comités du Conseil d'administration	14
Examen des finances	17

Message de la présidente du Conseil



Je souhaiterais, à titre de présidente de la Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton (DAIGM), vivement féliciter mes collègues du conseil, l'équipe de direction de la DAIGM, le personnel de l'aéroport ainsi que toutes les personnes qui ont choisi d'utiliser nos installations en 2011, pour nous avoir permis d'avoir une excellente année, malgré d'importants défis. Le nouveau record quant au nombre de clients ainsi que l'augmentation modeste du fret témoignent de cette réussite.

L'une des plus importantes décisions prises par le Conseil en 2011 a été de prolonger la piste 06/24 de 6 150 pi à 10 000 pi, ainsi que d'approuver le financement de ce projet. Même si la DAIGM devra financer la plupart des coûts

du projet, nous sommes extrêmement reconnaissants aux gouvernements fédéral et provincial pour leur contribution financière, soit 4 M\$ chacun. Le prolongement de la piste permettra non seulement d'améliorer la réputation de la DAIGM au sein de la communauté internationale du transport aérien, pour ce qui est de sa capacité d'accueil de plus gros avions, comme le Boeing 747, mais permettra également d'augmenter nos activités de fret ainsi que d'attirer des investissements privés pour de nouvelles infrastructures.

Grâce au Fonds d'améliorations aéroportuaires (Fonds AIR), la DAIGM continue à rembourser la dette liée à la nouvelle aérogare tout en finançant d'autres projets d'envergure, comme

le surfacage de la piste 11/29, lequel a été mené à bien en octobre 2011. Le Conseil et la direction de la DAIGM ont beaucoup apprécié la coopération de la communauté du Grand Moncton et, en particulier, les habitants de la Ville de Dieppe, au cours de ce chantier.

Le Conseil a subi en 2011 plusieurs changements. M. Cooper a renoncé à son rôle de président en juin 2011 mais a accepté de continuer à siéger en tant qu'ancien président jusqu'à la fin de son mandat en 2012. Au cours de ses fonctions, M. Cooper a consacré beaucoup de temps à l'avancement des activités de l'aéroport, tout en assurant un leadership solide au sein du conseil d'administration. En outre, ont également quitté le Conseil en 2011

M. MacLeod et M. S. Boyd Anderson, lesquels ont beaucoup contribué à notre réussite, dans le passé comme dans le présent. Nous avons de plus dit au revoir à notre secrétaire de longue date, Mme Stacey, qui a pris sa retraite en novembre et qui va beaucoup nous manquer. Mme Stacey est remplacée dans ses fonctions par Mme Després, à laquelle le Conseil souhaite la bienvenue.

L'année 2012 devrait être encore meilleure que 2011, à la fois en ce qui concerne le nombre de voyageurs et le fret. En effet, nous pensons que de nouveaux records seront établis à ces deux niveaux. Je suis donc convaincue que, forts du soutien continu et sans égal de nos conseils locaux, des organisations professionnelles comme Entreprise Grand Moncton (EGM) et la Chambre de commerce du Grand Moncton (CCGM), ainsi que de clients et de locataires fidèles, l'Aéroport international du Grand Moncton continuera d'améliorer sa croissance et sa prospérité.

Pour terminer, je tiens à assurer la communauté du Grand Moncton ainsi que les personnes qui se trouvent au-delà et qui choisissent d'utiliser régulièrement notre aéroport, que le Conseil d'administration de la DAIGM continuera à fournir le leadership et les conseils nécessaires pour faire de l'AIGM un acteur majeur du secteur du transport aérien, tant au niveau national qu'international.

Kim S. Wilson

Kim Wilson
présidente du Conseil





Message du président-directeur général



En dépit de la récession mondiale, qui a eu des conséquences certaines sur tous les aspects du transport aérien, ainsi que d'un hiver beaucoup plus rude que d'habitude, la performance financière de l'AIGM est restée bonne compte tenu des circonstances. Malgré ces défis liés aux revenus et au maintien des coûts, la direction et le personnel de l'aéroport ont beaucoup travaillé pour assurer en 2011 une bonne rentabilité.

Du point de vue du transport des personnes, un nouveau record a été établi, puisque près de 580 mille passagers ont fait usage de nos installations en 2011. En ce qui concerne le fret, nous avons connu une augmentation de 1 % par rapport à 2010. En raison de l'augmentation du nombre de voyageurs, le Fonds d'améliorations aéroportuaires (Fonds AIR) a permis d'obtenir 4 794 904 \$. Ces fonds continueront à être utilisés au service de la dette tout en permettant de financer de nouveaux projets d'expansion visant le développement des affaires. Par exemple, un projet de prolongement de la piste a été annoncé pour 2012-2013, auquel les gouvernements fédéral et provincial contribueront chacun 4 M \$; la Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton financera le reste de ce projet. Ce projet permettra à l'AIGM de poursuivre le développement de ses activités liées au fret aérien, tout en offrant des opportunités encore plus importantes pour notre région, voire toute la province, en faisant de Moncton un centre logistique d'excellence dans le Canada atlantique. La décision prise par le conseil d'administration de la Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton (DAIGM) de prolonger la piste doit être considérée comme étant courageuse; ce projet bénéficiera à toute la région dans les années à venir.

En 2011, le principal projet d'infrastructure a été le resurfaçage de la piste 11/29 et de la voie de circulation « Delta », dont le coût s'est élevé à 8 millions de dollars. Ces travaux, qui ont débuté en mai 2011 et qui se sont terminés en octobre, permettront de répondre aux besoins de l'AIGM et des compagnies aériennes partenaires pendant encore 20 ans. L'aéroport a embauché en 2011 un certain nombre de personnes. Mark Legge a intégré le poste de spécialiste de la sécurité, et Jacques Fournier le poste d'agent de développement du fret, remplaçant Stéphanie Dancause-Côté qui nous a quittés pour intégrer l'équipe de l'Aéroport

international de Calgary plus tôt dans l'année. Nous ont également quittés Diane Stacey, commis aux comptes créditeurs et secrétaire du conseil d'administration, qui a pris sa retraite en novembre 2011. L'expérience et le professionnalisme de Diane nous manqueront beaucoup. Suzie Després a été embauchée pour remplacer Diane et prendre en charge toutes ses fonctions.

L'année 2012 s'annonce prometteuse. Nos activités de fret devraient croître de façon exponentielle, et le nombre de passagers devrait dépasser les 600 mille. Tout aussi passionnant, 2012 sera un tournant dans l'histoire de l'aéroport. En effet, nous travaillerons en collaboration avec un aéroport européen pour exploiter le concept de transbordement des marchandises entre l'Europe et le nord-est des États-Unis, en utilisant l'AIGM comme plate-forme aéroportuaire d'entreposage temporaire des marchandises, sous caution, à destination des deux continents. Ce type de transport fera appel à la fois à des camions et à des avions, de manière intermodale, pour acheminer les marchandises vers leurs destinations finales. Les économies de coûts que permettent ces méthodes de transport en ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement sont très importantes.

Pour terminer, je remercie vivement nos clients pour avoir contribué à la bonne santé de notre performance financière, et, plus important encore, de leur fidélité à l'AIGM pendant l'année 2011. Ce soutien continu nous permet en effet de présenter des analyses de rentabilisation solides à d'éventuelles nouvelles compagnies aériennes, c'est-à-dire des données empiriques qui justifient non seulement de nouveaux services aériens, mais également un accroissement de la fréquence et de la capacité des partenaires aériens actuels.

Je tiens également à remercier notre personnel pour son dévouement et son esprit d'équipe, ainsi que nos locataires, pour avoir su répondre aux besoins de nos clients mutuels. Je remercie enfin les collectivités et leurs élus, ainsi que diverses organisations professionnelles comme Entreprise Grand Moncton (EGM) et la Chambre de commerce du Grand Moncton (CCGM), pour tous leurs efforts. Ensemble, nous avons fait de grands progrès dans le développement de l'AIGM et, si nous poursuivons ce travail d'équipe, nous atteindrons sans aucun doute des sommets encore plus hauts.



Rob Robichaud, président-directeur général



Employés de l'AIGM

Rapport sur les opérations 2011

Remise en état de l'aéroport - Phase II

La phase II du projet de remise en état de l'aéroport a ciblé le resurfaçage de quelque 2 000 mètres de la piste 11/29. Nous avons retenu les services de HBH Construction pour ce projet. En raison des économies effectuées relativement au chantier initial, nous avons pu remettre en état la voie de circulation D; ce travail se terminera en 2012. Une fois de plus, nous tenons à remercier tous nos partenaires pour leur coopération et leur compréhension pendant cet important programme d'infrastructure.



Prolongement de la piste

Un appel d'offres a été lancé pour la conception technique et les services de gestion de chantier relatifs au prolongement de la piste 06/24, travaux qui devraient prendre fin en 2014. L'Aéroport international du Grand Moncton a débuté le processus fédéral d'examen environnemental, lequel devrait se terminer au cours du printemps 2013.

Personnel

Il y a eu un départ à la retraite en 2011, et nous offrons à notre ancien spécialiste de la sûreté et de la sécurité, Graham MacDonald, tous nos meilleurs vœux pour sa retraite. Nous avons en même temps accueilli un nouveau spécialiste de la sûreté et de la sécurité au sein de l'équipe de l'AIGM, Mark Legge.

Aperçu sur les activités de marketing et de développement



L'année en quelques chiffres

Nous avons terminé 2011 avec une augmentation du nombre de clients de 5 %, soit un total de 579 329 passagers (par rapport à 552 629 en 2010), établissant ainsi un nouveau record. En ce qui concerne le fret, 2011 s'est terminée avec une augmentation de 1 %, avec des volumes à 23 035 tonnes métriques, par rapport à 22 789 tonnes métriques en 2010.

Expansion des services aériens

Les niveaux d'affluence ont été importants pendant la saison des vols hivernaux à destination du sud : deux vols par semaine pour Punta Cana, en République dominicaine; Varadero, à Cuba; Montego Bay, en Jamaïque; Cancun, au Mexique; ainsi qu'Orlando, en Floride.

En 2011, Vacances Sunwing a débuté ses vols vers Montego Bay, en Jamaïque, première destination vers ce pays en partance de l'Aéroport international du Grand Moncton. WestJet a également débuté, à la mi-janvier, ses vols saisonniers vers Orlando.

La tendance à la hausse du nombre de passagers est également en partie attribuable à notre plus récent partenaire aérien, Porter Airlines, qui a débuté ses vols en juin 2010 pour passer à une fréquence quotidienne en 2011. Continental Airlines et Porter Airlines ont augmenté la fréquence de leurs vols pendant la période des fêtes de fin d'année, à destination de Newark (New York) et de Toronto, respectivement, offrant ainsi

aux voyageurs plus de possibilités. United/Continental Airlines continue d'augmenter la fréquence (deux fois par jour) et la taille des appareils de son service transfrontalier à destination de Newark (New York) durant la période des fêtes de fin d'année (mi-décembre à mi-janvier), ce qui s'est traduit par un coefficient d'occupation très positif.

Grâce à l'introduction de l'aéronef Q400 dans sa flotte, Air Canada Express reste notre principal transporteur aérien, offrant le nombre de vols le plus élevé vers les grands centres canadiens.

Développement du fret

La Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton est heureuse d'annoncer que Jacques Fournier est le nouveau spécialiste du fret. M. Fournier poursuivra ses activités relationnelles afin de pouvoir créer de nouveaux services et d'accroître les parts de marché avec les partenaires actuels de l'AIGM.

Partenaires dans l'excellence des services

Allant dans le sens de la détermination de l'AIGM de devenir un chef de file quant à l'excellence du service à la clientèle, l'aéroport a lancé en 2008 le programme de formation SuperAccueil®; depuis, 138 individus ont été formés. En 2011, 39 individus, issus de toutes les entreprises partenaires, ont été certifiés. L'objectif de l'AIGM est de devenir une organisation SuperAccueil® reconnue, fournissant des services de classe mondiale à tous les visiteurs.

« Nous avons terminé 2011 avec une augmentation du nombre de clients de 5 %, soit un total de 579 329 passagers, établissant ainsi un nouveau record. »





Relations avec la communauté

L'AIGM et ses employés ont été heureux de s'associer aux événements suivants :



L'AIGM a contribué à ces deux événements un total de plus de 15 000 \$.

Voici l'ensemble des événements et des associations auxquels l'AIGM a fait des dons ou contribué de façon bénévole :

- Chambre de commerce
- Centraide
- Centre de découverte des transports
- Festival Bateau-Dragon
- Don versé à Harvest House
- Fonds de justice sociale :
 - Don à la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile
 - Don au IWK
 - Don à la Fondation Rêves d'Enfants
 - Don à Movember
 - Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, cause du Front commun pour la justice sociale du N.-B.

En tout, plus 300 heures de bénévolat ont été données, et plus de 12 000 \$ ont été divisés entre ces organismes.

« L'objectif du Club YQM est de faciliter les déplacements de nos clients réguliers, de les rendre plus à l'aise... »

Club YQM, notre groupe d'affinité aéroportuaire

L'objectif du Club YQM est de faciliter les déplacements de nos clients réguliers, de les rendre plus à l'aise et de leur offrir la possibilité de nous faire part de leurs commentaires sur la façon dont l'Aéroport international du Grand Moncton peut optimiser le service à la clientèle.

Vingt personnes qui prennent souvent l'avion ainsi que des dirigeants communautaires ont accepté de participer au programme au cours de sa phase pilote d'une année. Leur expérience et leurs observations nous permettront d'améliorer et d'élargir le nombre de membres du club ainsi que les services offerts, de même qu'aider l'AIGM à procurer à tous les voyageurs une expérience sans pareille.

Voici les avantages du Club YQM :

- Accès au parc de stationnement de courte durée au tarif de longue durée, plus deux permis de stationnement gratuits par an
- Café et journaux gratuits lors de vos passages à l'Aéroport international du Grand Moncton
- Accès à la salle de conférence de l'aéroport
- Participation exclusive à des tirages de voyages et d'autres prix connexes
- Invitations exclusives aux événements d'affaires de l'Aéroport international du Grand Moncton
- Participation à un groupe de discussion composé de clients assidus, permettant d'offrir des suggestions en vue d'améliorer les services
- Identification personnalisée afin que les employés de l'AIGM reconnaissent les membres d'une des manières suivantes :
 - Carte de membre du Club YQM
 - Épinglette du Club YQM
 - Étiquettes pour bagages du Club YQM
 - Communication régulière en ce qui concerne les activités et les initiatives de l'Aéroport international du Grand Moncton

Cette nouvelle initiative a été lancée en juillet.

Commerce de détail

Aramark a entrepris la deuxième phase de son plan de rénovation, laquelle vise à donner une deuxième jeunesse au salon des voyageurs.



Perspectives 2012

Les objectifs prioritaires visent le développement d'un service de fret régulier vers l'Europe, de nouveaux partenariats, comme celui avec l'Aéroport de Cologne-Bonn, ainsi que l'amélioration des relations avec les fournisseurs régionaux, les transitaires et les courtiers.

L'AIMG cible en outre un vol vers Terre-Neuve, un vol transfrontalier supplémentaire, des destinations soleil supplémentaires, un accroissement des vols vers les destinations établies ainsi que le développement de services de fret vers l'Europe et l'Asie.

Initiatives stratégiques

Le Conseil d'administration et la Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton se sont donnés les objectifs suivants pour la période de 2012 à 2016 :

- Poursuivre la croissance du trafic passager et du fret afin d'atteindre un objectif de plus de 650 000 personnes et 32 000 tonnes respectivement.
- Prolonger une des pistes.
- Commencer les travaux préliminaires pour l'établissement d'une zone de fret aérien, comprenant des infrastructures pour le fret, dans le cadre du développement de la région en un Centre d'excellence en matière de logistique du fret aérien du Canada atlantique.
- Remplacer l'infrastructure opérationnelle, qui est âgée.
- Continuer à déterminer des « initiatives vertes » lorsque cela est faisable sur le plan économique.
- Continuer à collaborer avec toutes les parties prenantes pour les points ci-dessus.
- Travailler en collaboration avec le Conseil des aéroports du Canada (CAC), et autres, afin d'encourager le gouvernement fédéral à supprimer les loyers des petits aéroports.

2011 : Données réelles vs plan d'affaires (en millions de dollars)

	Données réelles	Plan	Différence	Explication
Produits	13,9	14,2	(0,3)	Retard dans l'augmentation de 20 \$ du Fonds AIR
Charges	11,5	12,0	0,5	Baisse des taux d'intérêt et dépréciation
Charges en capital	9,1	14,2	5,1	Réduction des coûts de construction

Prévision du plan d'affaires pour 2012 – 2016

	2012	2013	2014	2015	2016
Produits	15,1	15,2	15,8	16,4	17,0
Charges	12,6	12,8	12,9	13,0	14,2
Charges en capital	17,2	14,3	11,7	9,1	2,4

Conseil d'administration

de la DAIGM Inc.



M^{me} Kim Wilson

Titre : Présidente
Poste : Directrice principale,
Planification de la Société
et responsabilité sociale,
Loto Atlantique
Nommée par : Direction de l'Aéroport
international du Grand
Moncton Inc.



M. Roland Collette

Titre : Directeur
Poste : Directeur des comptes,
Spielo
Nommé par : Ville de Dieppe



M. André Pelletier

Titre : Vice-président
Poste : Directeur des filiales
immobilières et des prêts
hypothécaires,
Assomption Vie
Nommé par : Chambre de commerce
du Grand Moncton



M. Clifford Lavigne, BED

Titre : Directeur
Poste : Retraité
Nommé par : Ville de Moncton



M. George L. Cooper

Titre : Ancien président
Poste : Avocat et procureur,
Cox and Palmer
Nommé par : Direction de l'Aéroport
international du Grand
Moncton Inc.



M. Robert Price

Titre : Directeur
Poste : Président
Integrity Home
Health Services
Nommé par : Province du
Nouveau-Brunswick



**M. Jack Low,
CA CMA FCA ICD.D**

Titre : Secrétaire-trésorier
Poste : Retraité
Nommé par : Ville de Riverview



M. Brian Baxter

Titre : Directeur
Poste : Immobilier/Éducation
Nommé par : Gouvernement du
Canada



M. Gil Meredith

Titre : Directeur
Poste : Retraité
Nommé par : Ville de Riverview



M^{me} Karen L. LeBlanc, BA, LLB

Titre : Directrice
Poste : Avocate,
LeBlanc Maillet
Nommée par : Gouvernement du
Canada



M^{me} Kathryn-Ann Leger

Titre : Directrice
Poste : Représentante syndicale
Nommée par : Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.



M. Christopher Bacich

Titre : Directeur
Poste : Directeur général,
BMW Moncton
Nommé par : Ville de Moncton



M. Maurice Richard, CA

Titre : Directeur
Poste : Travailleur autonome
Nommé par : Ville de Dieppe



M. Brian Donaghy

Titre : Directeur
Poste : Propriétaire,
Imprimerie Codiac
Nommé par : Entreprise Grand Moncton

Comités du Conseil d'administration

Sept comités permanents se sont réunis sur une base régulière tout au long de l'année, à savoir le Comité de direction, le Comité de vérification, le Comité de développement stratégique, le Comité environnemental, le Comité de gouvernance, de même que le Comité consultatif communautaire et le Comité de gestion du bruit aéronautique. De plus, des comités spéciaux sont formés au besoin.

Le Conseil d'administration de la DAIGM Inc. privilégie une approche de gouvernance selon laquelle le Conseil traite des questions relevant des politiques, alors que le président-directeur général se charge des questions liées à la gestion. En d'autres termes, le Conseil est uniquement responsable de l'élaboration et de la surveillance des politiques de niveau supérieur, alors que l'exécution des affaires courantes venant appuyer les politiques du Conseil relève de l'équipe de gestion. Une politique de surveillance est en place, visant à doter le président-directeur général des outils de surveillance nécessaires aux fins de la conformité aux politiques concernées. Cette politique tiendra le président-directeur général responsable de présenter des rapports périodiques et de prendre les autres mesures jugées pertinentes par le Conseil.

Comité de direction

Les membres du Comité de direction sont Mme Kim Wilson, présidente, M. André Pelletier, M. Jack Low, M. George Cooper, M. Roland Collette and Mme Karen LeBlanc. L'objectif de ce comité est d'évaluer, de promouvoir et de négocier les affaires de la DAIGM Inc., et ce, entre les réunions ordinaires du Conseil d'administration.

Équipe de gestion de l'AIGM

Chris Ryan, CA	Directeur de l'administration et des finances
Johanne Gallant	Directrice du développement commercial de l'aéroport
Chris Farmer	Directeur des opérations
Rob Robichaud	Président-directeur général (DAIGM Inc.) Directeur général (AIGM)



Comité de vérification

Le Comité de vérification est formé de M. Jack Low, président, ainsi que de M. Robert Price, M. Maurice Richard et M. Christopher Bacich. Les principales responsabilités de ce comité sont entre autres les suivantes : déterminer et surveiller la gestion des principaux risques qui pourraient avoir une incidence sur les rapports financiers, surveiller l'intégrité des systèmes de contrôle et du processus lié aux rapports financiers, s'assurer que les vérificateurs externes sont indépendants et vérifier l'exécution de leur travail.

Comité de planification stratégique

M. Roland Collette, président, M. George Cooper, M. André Pelletier et M. Chris Bacich composent ce comité, dont le rôle vise à élaborer des politiques stratégiques à l'appui des buts et des objectifs de la DAIGM Inc., ainsi que les outils de surveillance des politiques concernées.

Comité environnemental

M. Clifford Lavigne, président, M. Gil Meredith, M. Brian Donaghy et M. Brian Baxter forment le comité environnemental, lequel a pour mandat d'établir et de surveiller toutes les politiques concernant les questions environnementales affectant les terrains aéroportuaires.

Comité de gouvernance

Les membres de ce comité sont Mme Karen LeBlanc, présidente, Mme Kathryn-Ann Leger, M. Brian Donaghy et M. Clifford Lavigne. Les responsabilités du Comité de gouvernance comprennent l'examen annuel du cadre de référence propre au Conseil, aux comités, au président du Conseil, au président-directeur général et à la société de gestion Vantage Airport Group, anciennement Vancouver Airport Services (YVRAS). De plus, ce comité formule et recommande des politiques de gouvernance de même que des matrices d'évaluation.

Comité consultatif communautaire et Comité de gestion du bruit aéronautique

Le Comité consultatif communautaire se réunit pour aborder les questions pouvant avoir une incidence sur la collectivité. Les réunions de ce comité se tiennent en même temps que celles du Comité de gestion du bruit aéronautique. Les membres de ce dernier comité représentent chacune des villes de Dieppe, Riverview et Moncton, de même que l'aéroport, les utilisateurs d'aéronefs, NAV CANADA, Transports Canada et la Commission du district d'aménagement du Grand Moncton. Les deux comités ont satisfait aux engagements qu'ils avaient prévus conformément aux exigences du bail foncier de Transports Canada. M. James Morris est l'actuel président de ces comités.

La reddition de comptes du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de la DAIGM Inc. sont rémunérés comme suit : présidente, 10 000 \$, secrétaire-trésorier, 8 000 \$, et tous les autres membres, 2 500 \$. Aucun cas de non-respect du code de conduite n'a été signalé parmi les membres du Conseil d'administration de la DAIGM Inc. en 2011.

Rémunération et frais des administrateurs

(En milliers de dollars, sauf indication contraire.)

Rémunération des administrateurs

	\$
Rémunération annuelle	
Présidente	10
Vice-président	2,5
Trésorier	8
Directeurs	2,5

Les honoraires du conseil

Les honoraires des membres du conseil et du comité du conseil, relatifs aux réunions, sont de 300 \$ par réunion à laquelle ils sont présents.

En 2011, la rémunération totale de chaque administrateur a été :

Rémunération	\$
S. Boyd Anderson	4
Chris Bacich	8
Roland Collette	7
George Cooper	10
Brian Donaghy	6
Clifford Lavigne	7
Karen LeBlanc	5
Kathryn-Ann Leger	6
Jack Low	15
André Pelletier	6
Robert Price	2
Maurice Richard	8
Kim Wilson	12
Ken McLeod	5
Gil Meredith	6

Les changements au conseil d'administration de l'AIGM étaient comme suit :

Mandat terminé	juin 2011	S. Boyd Anderson
	juillet 2011	Ken MacLeod
Nouveau membre du conseil	juillet 2011	Robert Price
	décembre 2011	Brian Baxter

Examen des finances

La Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc. (DAIGM) a été constituée en société sans capital-actions le 22 juin 1995, en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. La DAIGM Inc. est exonérée d'impôt sur le revenu en vertu de la Loi relative aux cessions d'aéroports. Tous ses revenus sont réinvestis dans l'exploitation et le développement de l'aéroport.

La DAIGM Inc. ne sera pas tenue de payer un loyer au gouvernement fédéral avant 2016. Afin de respecter les exigences du bail foncier, aucun contrat, que ce soit pour des biens, des services ou aux fins d'étude, d'un montant supérieur à 75 000 \$ (en dollars de 1997), rajusté pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation (IPC), n'a été attribué en 2011 sans qu'il y ait eu un processus public d'appel d'offres concurrentiel.

Les gains nets en 2011 s'établissaient à 2 443 683 \$ par rapport à 2 452 662 \$ en 2010. Le Fonds AIR a augmenté à 20 \$ par passager au cours de l'année. Les charges d'exploitation ont augmenté en 2011 en raison de rudes conditions hivernales. Les états financiers ont été redressés pour tenir compte de l'incidence des variations réelles des taux d'intérêt d'un instrument financier à taux fixe lié au financement de l'aérogare. Tous les apports servent à financer les travaux d'immobilisation opérationnels, y compris l'équipement mobile et le balisage lumineux.

Le Fonds AIR (Amélioration des infrastructures et reconstruction) a engrangé 4 794 904 \$ nets au titre de la perception en 2011. Le Fonds AIR finance l'entretien et le développement de projets d'infrastructure comme le prolongement de la piste 06/24, la reconstruction de la piste 11/29, la construction d'une nouvelle aérogare et la réalisation d'autres projets d'investissement. Depuis 1999, le Fonds AIR a amassé 36,9 millions de dollars. Ces fonds ont servi à payer 13,0 millions de dollars en intérêts et le principal de 14,3 millions de dollars, de même qu'à acquérir des immobilisations d'une valeur totale de 7,7 millions de dollars. En 2011, le solde net du Fonds AIR s'élevait à 1,9 millions de dollars, somme qui servira à financer les projets d'expansion qui s'imposeront au cours des cinq prochaines années pour un coût approximatif de 45 millions de dollars.



GREATER MONCTON INTERNATIONAL AIRPORT
AÉROPORT INTERNATIONAL DU GRAND MONCTON

États financiers

Greater Moncton International Airport Authority Inc. /
Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.

31 décembre, 2011



Grant Thornton

Table des matières

	Page
Rapport du vérificateur	i-ii
États des résultats et de l'évolution de l'actif net	iii
Bilan	iv
État des flux de trésorerie	v
Notes complémentaires aux états financiers	vi - xix
Tableau des produits et des charges	xx

Rapport du vérificateur

Grant Thornton s.r.l.

Bureau 500

633, rue Main, C.P. 1005

Moncton, N.-B.

E1C 8P2

Tél. : (506) 857-0100

Téléc. : (506) 857-0105

www.GrantThornton.ca

Au conseil d'administration de

Greater Moncton International Airport Authority Inc. / Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.

Nous avons vérifié les états financiers joints de la Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc./Greater Moncton International Airport Authority Inc., qui comprennent le bilan de l'exercice terminé en date du 31 décembre 2011 ainsi que les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, de même que les principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la Direction à l'égard des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que des contrôles internes que la Direction juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que ce soit en raison de fraude ou d'erreurs.

Responsabilité des vérificateurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit conforme aux normes éthiques, planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

La vérification comporte des procédures visant à obtenir des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Les procédures adoptées dépendent du jugement des vérificateurs, notamment l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes des états financiers, que ce soit en raison de fraude ou d'erreurs. Lorsqu'ils évaluent ces risques, les vérificateurs considèrent les contrôles internes qui régissent la préparation et la présentation fidèle des états financiers par la Société, de façon à élaborer des procédures appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer un avis sur l'efficacité des contrôles internes de la Société. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Grant Thornton

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour servir de base à notre opinion.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc. en date du 31 décembre 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Moncton, Nouveau-Brunswick
Le 16 mars 2012

Comptables Agréés

Greater Moncton International Airport Authority Inc. /
Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.

États des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice financier terminé le 31 décembre 2011 Redressé
2010

Produits

Aéronefs (page xx)	4 989 715 \$	4 546 432 \$
Aéroport (page xx)	<u>4 066 078</u>	<u>4 114 909</u>
	9 055 793	8 661 341
 Produits du Fonds A.I.R., déduction faite des charges (note 8)	 4 794 904	 3 829 583
	<u>13 850 697</u>	<u>12 490 924</u>

Charges

Salaires et avantages sociaux des employés (page xx)	2 756 596	2 578 365
Autres frais d'exploitation et d'administration (page xx)	5 689 529	5 090 456
Amortissement	2 093 946	1 796 106
Intérêts sur le financement bancaire à terme	<u>924 360</u>	<u>844 493</u>
	11 464 431	10 309 420

Excédent des revenus sur les charges avant autre revenu	2 386 266	2 181 504
---	-----------	-----------

Autre revenu

Variation de la juste valeur des instruments financiers (note 7)	<u>57 417</u>	<u>271 158</u>
--	---------------	----------------

Excédent des revenus sur les charges	<u>2 443 683 \$</u>	<u>2 452 662 \$</u>
--------------------------------------	---------------------	---------------------

Actifs nets, avant redressement	17 933 250 \$	15 751 746 \$
Redressement sur exercice antérieur (notes 7 et 14)	<u>(1 407 097)</u>	<u>(1 678 255)</u>
Actifs nets, après redressement	16 526 153	14 073 491
Variation cumulée de la juste valeur des instruments financiers désignés comme couverture (note 7)	<u>(1 159 163)</u>	-
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>2 443 683</u>	<u>2 452 662</u>
 Actifs nets, fin d'exercice	 <u>17 810 673 \$</u>	 <u>16 526 153 \$</u>

Greater Moncton International Airport Authority Inc. / Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.

Bilan

Redressé
2010

Exercice financier terminé le 31 décembre

2011

Actifs

À court terme

Espèces et quasi-espèces	2 376 906 \$	1 278 185 \$
Débiteurs	1 243 449	963 579
Fournitures et approvisionnements	113 276	117 596
Charges payées d'avance	83 674	87 562
	3 817 305	2 446 922

Encaisse affectée (note 3)	12 272 709	1 391 354
Excédent du régime de retraite (note 10)	872 250	729 250
Immobilisations (note 4)	35 682 260	28 652 925
	52 644 524 \$	33 220 451 \$

Passifs

À court terme

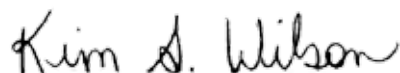
Créditeurs - fournisseurs	1 388 848 \$	1 335 038 \$
- capital	1 008 604	64 357
Produits perçus d'avance	9 202	8 594
Dépôts remboursables	165 232	164 632
Financement bancaire exigible à moins d'un an (note 6)	2 630 905	1 962 083
	5 202 791	3 534 704

Indemnités de départ (note 11 (d))	377 168	392 198
Financement bancaire à terme (note 6)	26 745 049	11 360 299
Passif à titre d'instruments financiers (note 7)	2 508 843	1 407 097
	34 833 851	16 694 298

Actifs nets	17 810 673	16 526 153
	52 644 524 \$	33 220 451 \$

Engagements (note 11)

Au nom du Conseil d'administration



Kim Wilson, Directrice



Jack Low, Directeur

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Greater Moncton International Airport Authority Inc. / Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.

État des flux de trésorerie

Exercice financier terminé le 31 décembre

2011

Redressé
2010

Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces

Exploitation

Excédent des revenus sur les dépenses	2 443 683 \$	2 452 662 \$
Amortissement	2 093 946	1 796 106
Gain sur la disposition	(16 117)	(47 667)
Variation de l'excédent du régime de retraite	(143 000)	(94 000)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(57 417)	(271 158)
	<u>4 321 095</u>	<u>3 835 943</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 9)	<u>(231 674)</u>	<u>26 880</u>
	<u>4 089 421</u>	<u>3 862 823</u>

Financement

Remboursement du financement bancaire	(1 946 428)	(1 962 083)
Émission de financement bancaire	18 000 000	-
Variation du capital à verser	944 247	(156 152)
Encaisse affectée	(10 881 355)	3 093 522
	<u>6 116 464</u>	<u>975 287</u>

Investissement

Produit tiré de la disposition des actifs	20 388	47 667
Achats ou ajouts		
Véhicules	(200 210)	(428 746)
Équipements	(76 288)	(221 442)
Infrastructure	(8 623 220)	(4 406 031)
Aérogare	(246 177)	(87 343)
Subventions et contributions	18 343	18 400
	<u>(9 107 164)</u>	<u>(5 077 495)</u>

Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces 1 098 721 (239 385)

Espèces et quasi-espèces

Début de l'exercice	1 278 185	1 517 570
Fin de l'exercice	<u>2 376 906 \$</u>	<u>1 278 185 \$</u>

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2011

1. Nature des activités

La Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc. (DAIGM)/Greater Moncton International Airport Authority (GMIAA) Inc. a été constituée le 22 juin 1995 à titre de société sans capital-actions en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. La DAIGM est exonérée d'impôt sur le revenu en vertu de la Loi relative aux cessions d'aéroports. Tous ses revenus sont réinvestis dans l'exploitation et le développement de l'aéroport.

La DAIGM est régie par un conseil d'administration dont les membres sont proposés par les municipalités de Moncton, de Riverview et de Dieppe, les gouvernements fédéral et provincial, la Chambre de commerce du Grand Moncton, Entreprise Grand Moncton, le Conseil du travail de Moncton et du district, et le Conseil d'administration de la DAIGM Inc., conformément aux qualifications requises par les règlements administratifs.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la DAIGM ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Comptabilité par fonds

DAIGM suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour la comptabilité des produits et des charges. Toutes les activités sont comptabilisées dans le fonds d'administration général.

Constatation des produits

Les redevances d'atterrissage, les redevances d'aérogare et les revenus de stationnement sont constatés en fonction de l'utilisation des installations de l'aéroport. Les revenus tirés des concessions sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont calculés en appliquant les pourcentages convenus des ventes affichées par les concessionnaires, sous réserve des loyers minimums garantis. Les produits provenant des locations (et des permis) sont constatés sur la durée des baux, des licences et des permis. Les frais d'améliorations aéroportuaires (FAA), déduction faite des charges de perception, sont constatés mensuellement en fonction des billets d'avion vendus. Les produits perçus d'avance comprennent les montants excédentaires reçus au cours de l'exercice financier en sus du montant de garantie minimale consentie par les agences de location de voitures. La reconnaissance de ces montants excédentaires à titre de produits perçus d'avance se fonde sur une évaluation effectuée le 30 juin annuellement portant sur les activités de toutes ces agences pendant l'ensemble de l'exercice.

Espèces et quasi-espèces

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la DAIGM a déterminé que les espèces et quasi-espèces se composent de l'encaisse, des soldes bancaires, déduction faite des découverts, ainsi que des instruments à court terme très liquides du marché monétaire dont le terme initial est égal ou inférieur à trois mois. Les emprunts bancaires et l'encaisse affectée sont considérés comme des activités de financement.

Fournitures et approvisionnements

Les fournitures et approvisionnements sont présentés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Ces stocks sont constitués de matériel utilisé pour l'entretien des pistes et des équipements. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Infrastructure côté piste	2,5 % - 10 %
Équipement	5 % - 33 %
Infrastructure côté ville	2,5 % - 10 %
Véhicules	5 % - 25 %
Nouvelle aérogare	2,5 % - 20 %
Rénovations de l'ancienne aérogare	10 % - 20 %

Les subventions et contributions visant l'acquisition d'immobilisations viennent en déduction du coût des biens immobiliers.

Avantages sociaux futurs

La DAIGM comptabilise ses obligations découlant du régime d'avantages sociaux des salariés, ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs du régime. À cette fin, la DAIGM a adopté les conventions suivantes :

- Le coût du régime de retraite à prestations déterminées accumulées est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, selon les meilleures estimations de la Direction concernant le rendement prévu des placements du régime, la progression des niveaux de salaire et l'âge de départ à la retraite des salariés;
- Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. La méthode d'évaluation de la valeur du marché des actifs permet d'établir leur valeur liée au marché sur une période de trois ans;
- Le coût des services passés découlant d'une modification du régime est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'espérance de vie prévue des anciens participants à la date de la modification;
- Tout gain actuariel net (perte) excédant 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs du régime, selon le plus élevé des deux montants, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'espérance de vie prévue des anciens participants.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers, la Direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur la présentation des montants de l'actif, du passif, des engagements et des éventualités à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges présentés pour l'exercice considéré. Ces estimations et hypothèses comprennent notamment la durée de vie utile des immobilisations, les ajustements d'évaluation et les provisions pour éventualités. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Le cas échéant, les ajustements seront reflétés dans les résultats de l'exercice au cours duquel les estimations seront révisées.

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsqu'une entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et sont évalués initialement à la juste valeur ajustée selon les coûts des transactions, à l'exception de ceux détenus à des fins de transaction, lesquels sont évalués initialement à la juste valeur. L'évaluation ultérieure des actifs financiers et des passifs financiers est décrite ci-dessous.

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers autres que ceux qui sont désignés comme instruments de couverture et dont celle-ci est considérée efficace sont classées dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- prêts et créances
- détenus à des fins de transaction
- titres détenus jusqu'à leur échéance
- actifs financiers susceptibles à la vente

La DAIGM a classé ses actifs financiers et ses passifs financiers actuels comme suit :

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux effectif. La DAIGM établit une provision pour moins-valeur s'il existe une preuve objective qu'elle ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus. La DAIGM a établi une provision pour créances douteuses qui représente les pertes attendues sur les comptes débiteurs. Le principal élément de cette provision est une estimation de l'exposition attribuable à certains clients. La DAIGM a déterminé qu'aucun des actifs nécessitait l'utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif pour déterminer la juste valeur. Les prêts et créances comprennent les comptes débiteurs, les espèces et quasi-espèces ainsi que l'encaisse affectée.

Les actifs financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. Les actifs de cette catégorie comprennent les passifs ou actifs liés aux instruments financiers dérivés.

Les autres éléments de passif comprennent les comptes créditeurs, les dépôts remboursables et le financement bancaire. Ces éléments sont initialement comptabilisés selon leur juste valeur puis évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux effectif.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés dans le bilan à la juste valeur. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans l'état des résultats, à moins qu'elles ne remplissent les conditions de couverture de flux de trésorerie efficace et soient désignées comme telle. Les variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné comme couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées dans le bilan comme passif ou actif à titre d'instruments financiers, avec la partie efficace comptabilisée dans les actifs nets.

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2011

2. Principales conventions comptables (suite)

Couvertures

La DAIGM possède des couvertures de flux de trésorerie qui sont utilisées pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt. Pour les couvertures des flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les actifs nets comme élément distinct. Dans la mesure où la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats. Les montants accumulés dans les actifs nets sont reclassés dans l'état des résultats lorsque l'élément couvert est comptabilisé dans ledit état. Lorsqu'un instrument de couverture, dans une couverture de flux de trésorerie, arrive à échéance ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les gains ou les pertes cumulés dans l'actif net, liés à la couverture, sont reportés jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé dans l'état des résultats. Lorsque l'élément couvert cesse d'exister, suite à son expiration ou à sa vente, ou lorsqu'une opération prévue n'est plus attendue, le gain ou la perte cumulé de l'actif net est immédiatement reclassé dans l'état des résultats.

Les instruments financiers dérivés, affectés dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie, sont classés comme passif au actif à titre d'instrument financier, selon la détermination de la juste valeur. Les instruments financiers dérivés importants sont les suivants :

(1) Les swaps de taux d'intérêt sont désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie afin de gérer les taux d'intérêt variables associés à certains éléments du portefeuille de dettes de la DAIGM. En raison du traitement comptable des couvertures, les intérêts débiteurs sont exprimés selon les taux de couverture plutôt que selon les taux d'intérêt variables.

Nouvelles normes comptables

Le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a publié les normes comptables relatives aux organismes à but non lucratif, lesquelles sont en vigueur pour les exercices commençant le ou après le 1^{er} janvier 2012. L'adoption anticipée de ces normes est permise. La DAIGM prendra connaissance de ces nouvelles normes afin de déterminer, le cas échéant, leur incidence sur les périodes de déclaration futures.

3. Encaisse affectée

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Fonds AIR aux fins des immobilisations	1 940 659 \$	853 541 \$
Autres capitaux (affectés par le Conseil)	522 781	522 781
Fonds de financement d'immobilisation	9 809 269	-
Indemnités de départ (note 11 (d))	-	15 032
	<u>12 272 709 \$</u>	<u>1 391 354 \$</u>

Greater Moncton International Airport Authority Inc. /
Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2011

4. Immobilisations

		Affectation de subventions et de contributions discrétionnaires	Amortissement cumulé	<u>2011</u> Valeur comptable nette	<u>2010</u> Valeur comptable nette
	Coût				
Infrastructure côté piste**	27 498 037 \$	(8 287 511) \$	(4 679 228) \$	14 531 298 \$	6 744 499 \$
Équipements	1 537 653	(279 410)	(947 134)	311 109	390 592
Infrastructure côté ville**	7 671 636	(4 625 448)	(946 063)	2 100 125	2 205 628
Véhicules	4 609 188	(164 591)	(2 151 864)	2 292 733	2 371 193
Nouvelle aérogare**	25 528 684	(3 892 189)	(5 444 034)	16 192 461	16 699 477
Rénovations de l'ancienne aérogare**	<u>1 108 586</u>	<u>(495 356)</u>	<u>(358 696)</u>	<u>254 534</u>	<u>241 536</u>
	<u>67 953 784 \$</u>	<u>(17 744 505) \$</u>	<u>(14 527 019) \$</u>	<u>35 682 260 \$</u>	<u>28 652 925 \$</u>

** Ces immobilisations sont considérées comme des améliorations locatives en vertu du bail foncier de 60 ans avec le gouvernement du Canada.

5. Marge de crédit

La DAIGM dispose d'une marge de crédit d'exploitation de 1 million de dollars portant intérêt au taux préférentiel minoré de 1 %. À titre de garantie, la DAIGM fournit l'hypothèque sur propriété louée en vertu du bail foncier entre la DAIGM et Sa Majesté la Reine du Canada, représentée par le ministre des Transports, en date du 1^{er} septembre 1997.

6. Financement bancaire à terme

Prêts à terme consentis par la CIBC, arrivant à échéance le 2 juillet 2017, portant intérêt au taux des acceptations bancaires de 0,48 % par an, renouvelés tous les 90 jours. Il y a deux swaps de taux d'intérêt, avec des taux fixes de 6,46 % (montant initial de 12,1 M\$) et de 6,28 % (montant initial de 6 M\$) liés à l'emprunt à terme. Les paiements en capital sont des versements annuels de 1 666 666 \$ (2012 - 2016) et de 1 616 672 \$ (2017).

9 950 002 \$ 12 072 382 \$

Prêt à terme de la CIBC, amorti jusqu'en mai 2018, remboursable en paiements de capital trimestriels de 55 643 \$ plus intérêts. Taux d'intérêt préférentiel moins 1 %.

1 502 363 1 250 000

Prêt à terme de la CIBC, amorti jusqu'en septembre 2026, remboursable en paiements de capital trimestriels de 116 667 \$ plus intérêts. Taux d'intérêt préférentiel moins 1 %.

6 923 589 –

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2011

6. Financement bancaire à terme (suite)

Prêts à terme consentis par la CIBC, arrivant à échéance le 30 janvier 2012, portant intérêt au taux des acceptations bancaires de 0,48 % par an, renouvelés tous les 90 jours. Il y a un swap de taux d'intérêt avec un taux fixe de 3,84 % par an (montant initial de 11 M\$). Les paiements en capital, versés chaque trimestre à compter de septembre 2012, sont de 137 500 \$.

Montant dû à moins d'un an

<u>2011</u>	<u>2010</u>
11 000 000	-
29 375 954	13 322 382
<u>2 630 905</u>	<u>1 962 083</u>
<u>26 745 049 \$</u>	<u>11 360 299 \$</u>

À titre de garantie pour les prêts à terme de la CIBC, la DAIGM a fourni l'hypothèque sur propriété louée en vertu du bail entre la DAIGM et Sa Majesté la Reine du Canada, représentée par le ministre des Transports, en date du 1^{er} septembre 1997. Il s'agit d'un contrat de garantie générale visant tous les avoirs de la DAIGM.

Les remboursements en capital exigibles pour les cinq prochains exercices s'effectueront comme suit :

2012	2 630 905 \$
2013	2 905 905
2014	2 905 905
2015	2 905 905
2016	2 905 905

La Société dispose d'une facilité consentie de 11 millions de dollars devant être utilisée entre juin et août 2012, avec un taux d'intérêt fixé au taux préférentiel moins 1 % par an, ou aux acceptations bancaires plus des frais fixes de 0,48 %. Les remboursements en capital sont de 550 000 \$ par an, avec des versements trimestriels de 137 500 \$.

7. Passif à titre d'instruments financiers

La DAIGM a conclu des swaps de taux d'intérêt afin de gérer les risques liés aux emprunts pour lesquels les taux d'intérêt variables ont été convertis en taux fixes. Les swaps de taux d'intérêt représentent des passifs ou des actifs financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur. Les passifs à titre d'instruments financiers dérivés comprennent les éléments suivants :

- (1) En 2001, la DAIGM a conclu des swaps de taux d'intérêt entraînant la conversion des taux d'acceptation bancaire variables en des taux fixes de 6,46 % et de 6,28%. Ces swaps représentent des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées, dans l'état des résultats d'exploitation, sous « variation de la juste valeur des instruments financiers » des autres produits, laquelle était de 57 417 \$ pour 2011 (2010 - 271 158 \$). En date du 31 décembre 2011, les swaps de taux d'intérêt étaient en position débitrice nette de 1 349 680 \$ (2010 - 1 407 097 \$).

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2011

7. Passif à titre d'instruments financiers (suite)

(2) En 2011, le DAIGM a conclu un swap de taux d'intérêt entraînant la conversion d'un taux d'acceptation bancaire variable en un taux fixe de 3,84 %. Ce swap de taux d'intérêt représente un instrument financier dérivé reconnu à sa juste valeur, et la DAIGM a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture à cet instrument. Les variations de juste valeur sont comptabilisées sous « variation accumulée de juste valeur des instruments financiers désignés comme couverture » des actifs nets, laquelle était de 1 159 163 \$ pour 2011 (2010 - néant \$). En date du 31 décembre 2011, le swap de taux d'intérêt était dans une position débitrice nette de 1 159 163 \$ (2010 - néant \$).

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Swaps de taux d'intérêt – 2001	1 349 680 \$	1 407 097 \$
Swap de taux d'intérêt – 2011	<u>1 159 163</u>	<u>-</u>
	<u>2 508 843 \$</u>	<u>1 407 097 \$</u>

8. Résultats du Fonds AIR

Le 1^{er} octobre 1998, la Direction a inauguré le programme du Fonds AIR dans le but de financer des projets d'infrastructure comme la reconstruction des pistes, la nouvelle aérogare ainsi que d'autres projets d'investissement jugés appropriés par la DAIGM.

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Produits		
Redevances perçues	5 146 682 \$	4 114 481 \$
Intérêts	<u>11 989</u>	<u>8 083</u>
	<u>5 158 671</u>	<u>4 122 564</u>
Charges		
Taxes de manutention	<u>363 767</u>	<u>292 981</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>4 794 904 \$</u>	<u>3 829 583 \$</u>

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2011

9. Information supplémentaire sur les flux de trésorerie 2011 2010

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation :

Débiteurs	(279 870) \$	(195 842) \$
Fournitures et approvisionnements	4 320	103 670
Charges payées d'avance	3 888	(6 184)
Créditeurs - fournisseurs	53 810	186 513
Produits perçus d'avance	608	(57 242)
Dépôts remboursables	600	2 563
Indemnités de départ	(15 030)	(6 598)
	<u>(231 674) \$</u>	<u>26 880 \$</u>
Intérêts versés	<u>942 715 \$</u>	<u>888 070 \$</u>
Intérêts gagnés	<u>30 685 \$</u>	<u>15 011 \$</u>

10. Régime de retraite

La DAIGM est un employeur participant au régime de retraite du Conseil des aéroports du Canada (le « régime du CAC »), régime de retraite à entreprises multiples. Le régime assure des prestations déterminées aux employés qui, dans le cadre de leur emploi, ont été transférés du gouvernement du Canada. Le régime du CAC offre également un régime à cotisations déterminées à tous les autres employés de la DAIGM.

Le gouvernement du Canada est tenu de respecter la totalité des prestations de retraite constituées avant le transfert en date du 1er septembre 1997. Le régime du CAC a la responsabilité de verser toutes les prestations de retraite constituées à compter de la date du transfert.

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2011

10. Régime de retraite (suite)

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Information sur le régime de retraite à prestations déterminées du CAC :		
Obligation au titre des prestations constituées	(4 858 000) \$	(4 376 000) \$
Juste valeur du marché des actifs du régime	<u>4 260 250</u>	<u>3 926 250</u>
Situation de capitalisation – déficit du régime	<u>(597 750) \$</u>	<u>(449 750) \$</u>
Déficit du régime	(597 750) \$	(449 750) \$
Perte actuarielle nette non constatée	<u>1 470 000</u>	<u>1 179 000</u>
Excédent du régime de retraite constaté	<u>872 250 \$</u>	<u>729 250 \$</u>
Charge nette au titre du régime de retraite	259 000 \$	263 000 \$
Cotisations patronales	402 000 \$	357 000 \$
Cotisations salariales	41 000 \$	40 000 \$
Perte actuarielle nette non constatée à ce jour	1 470 000 \$	1 179 000 \$
Prestations versées	155 000 \$	134 000 \$

Par suite d'une évaluation actuarielle en date du 1^{er} janvier 2011, la DAIGM est tenue d'effectuer des paiements mensuels spéciaux de 23 817 \$, et ce, afin de capitaliser le déficit de solvabilité en date de l'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2011. Les cotisations régulières de la DAIGM ont par ailleurs augmenté, passant de 18,1 % à 21,3 % des portions de salaire applicables.

En ce qui concerne l'évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2011, l'amortissement de la perte actuarielle a été modifié selon l'espérance de vie prévue des anciens participants (21,9 ans) plutôt que selon la durée de service des participants actifs (5,4 ans). Ce changement a été jugé plus adapté en raison de la baisse du nombre des participants actifs. Il en résulte une charge de retraite annuelle plus faible.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour calculer les obligations au titre des prestations constituées de la DAIGM sont les suivantes :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	6,50 %	6,50 %
Taux d'actualisation	5,10 %	5,50 %
Taux de progression des niveaux de salaire	4,0 %	4,0 %

La valeur actuarielle des prestations accumulées en vertu du régime pour l'exercice financier 2011 repose sur l'obligation établie par extrapolation par les actuaires. L'évaluation formelle la plus récente a été effectuée par les actuaires en date du 1^{er} janvier 2011. Selon les actuaires, l'écart entre le résultat financier obtenu et l'extrapolation proposée aurait été négligeable s'ils avaient effectué une évaluation formelle en date du 31 décembre 2011. Les actuaires doivent déposer leur prochain rapport d'évaluation le 1^{er} janvier 2012.

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2011

10. Régime de retraite (suite)

Pourcentage des actifs du régime

Les actifs du régime de prestations déterminées se composent de :	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Titres de participation canadiens	59,90 %	63,70 %
Titres de créance	33,10 %	36,30 %
Autres	<u>7,00 %</u>	-
Total	<u>100,0 %</u>	<u>100,0 %</u>

11. Engagements

- (a) Le 1^{er} septembre 1997, la DAIGM a signé une entente avec le gouvernement du Canada pour le transfert du contrôle de l'Aéroport de Moncton à la DAIGM. La DAIGM a également signé un bail foncier avec le gouvernement du Canada (le « locateur ») entrant en vigueur à cette même date et visant la location des installations aéroportuaires par la DAIGM pendant une période initiale de 60 ans. Une option de renouvellement de 20 ans est disponible, mais la DAIGM aura l'obligation de restituer le contrôle de l'Aéroport du Grand Moncton au gouvernement du Canada à la fin de la période de renouvellement, à moins qu'une entente de prolongation n'ait été convenue.

La responsabilité de la sécurité à l'aéroport revient au gouvernement du Canada.

La DAIGM n'est pas tenue de payer un loyer au locateur avant 2016. Le contrat de location-exploitation de l'aéroport stipule qu'après 2015, la DAIGM devra calculer le montant du loyer payable au locateur au moyen d'une formule prenant en compte les recettes annuelles de l'aéroport.

- (b) En août 1995, le gouvernement du Canada a effectué une évaluation environnementale de la propriété de l'Aéroport du Grand Moncton, connue sous le nom de Rapport de l'étude préliminaire sur l'environnement. Au départ, ce rapport visait à déterminer l'étendue du problème des substances dangereuses tel qu'il se posait au mois d'août 1995. La période d'évaluation a été prolongée jusqu'au 1^{er} septembre 1997, date du transfert. L'article 37 du bail principal de l'aéroport permettra de déterminer à qui incomberait la responsabilité de prendre des mesures correctives, le cas échéant.

Toute obligation qui surviendrait à l'avenir quant à des dommages causés par des substances dangereuses avant le transfert à la DAIGM en date du 1^{er} septembre 1997 incombe au gouvernement du Canada. La DAIGM est responsable de tout dommage environnemental qui aurait été causé par des substances dangereuses après la date du transfert.

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2011

11. Engagements (suite)

(c) La DAIGM et les Services aéroportuaires du Grand Moncton (SAGM) Ltée ont conclu une entente relative à des services de gestion et d'assistance à la DAIGM. L'entente est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2001 pour une période de 23 ans. Pour chacun des prochains 23 exercices, les frais minimums exigibles pour les services de gestion et d'assistance sont calculés en fonction des salaires et des avantages sociaux des gestionnaires de SAGM, en plus d'un incitatif minimum de 100 000 \$. En 2011, ces charges se sont élevées à 723 000 \$. En plus des montants minimum à payer décrits ci-dessus, la DAIGM pourrait encourir des frais supplémentaires déterminés selon une formule prévue dans l'entente de gestion.

(d) Indemnités de départ

(i) Indemnités de départ placées en fiducie

En 1998, la Direction a reçu du gouvernement du Canada une somme de 245 892 \$ correspondant à la valeur actuelle de la totalité des indemnités de départ futures accumulées en vertu du régime des employés, en fonction de l'ensemble des années de service jusqu'au transfert en date du 1^{er} septembre 1997. Le montant de l'évaluation a été déterminé par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada conformément aux recommandations publiées par l'Institut canadien des actuaires pour le calcul des valeurs de transfert des régimes de retraite enregistrés. La somme total a été versée en date du 31 décembre 2011.

(ii) Régularisation continue au titre des indemnités de départ

En outre, depuis le transfert d'employés de Transports Canada, la DAIGM continue à prendre les indemnités en compte au fur et à mesure qu'elles sont gagnées. En date du 31 décembre 2011, cette composante totalisait 377 168 \$ (2010 - 392 198 \$).

(e) Pour 2012, le budget d'immobilisations de la DAIGM s'élève à environ 17 155 500 \$ à l'égard de son programme d'investissement dans les équipements et l'infrastructure.

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Gestion des risques

La DAIGM est exposée au risque du marché, au risque de crédit et au risque d'illiquidité, lesquels sont gérés de manière à soutenir le plan d'activités de la DAIGM et sa croissance à long terme.

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Il existe trois types de risques : risque de change, risque de taux d'intérêt et risque sur capitaux propres.

Risque de change

Le risque de change est lié à l'existence d'activités en devises diverses et à la conversion de transactions non canadiennes, à des périodes et à des taux de change différents, avec des fluctuations défavorables des taux de change. La DAIGM n'est pas exposée au risque de change.

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2011

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt vise les pertes financières éventuelles survenues en raison du changement des taux d'intérêt. Les éléments de passif financier à taux d'intérêt variable figurent parmi les instruments financiers susceptibles d'entraîner pour la DAIGM des risques de taux d'intérêt. À l'heure actuelle, la DAIGM dispose d'une marge de crédit de 1 million de dollars et de prêts à terme de 29,4 M \$ qui sont sujets au risque de taux d'intérêt en raison de taux variables. La DAIGM utilise donc des swaps de taux d'intérêt pour gérer une partie du risque lié au taux d'intérêt variables.

Risque sur capitaux propres

Le risque sur capitaux propres correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs découlant des fluctuations des marchés boursiers. La DAIGM n'est pas exposée à ce type de risque.

Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la DAIGM exposés au risque de crédit comprennent les comptes débiteurs. La DAIGM atténue le risque de crédit lié à ses créances clients en établissant des politiques d'approbation de crédit et une procédure de surveillance régulière. Elle considère généralement solide la qualité du crédit de ses actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés. Le risque de crédit est atténué en raison du nombre restreint de clients.

La Direction revoit tous les trimestres la provision pour créances douteuses. La DAIGM met à jour son estimation de la provision pour créances douteuses en fonction des antécédents des clients.

Le risque de crédit maximal en date du 1^{er} décembre 2011 est égal à la valeur comptable des instruments financiers suivants à la date du bilan :

	Exposition maximale au risque de crédit	
	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Comptes débiteurs	<u>1 243 449 \$</u>	<u>963 579 \$</u>

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité se pose lorsque la DAIGM ne dispose pas d'espèces suffisantes pour satisfaire aux éléments du passif venant à échéance. La DAIGM possède une facilité de crédit afin d'avoir suffisamment de fonds pour satisfaire à toute exigence financière actuelle ou future prévisible, et ce, à un coût raisonnable.

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2011

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque d'illiquidité (suite)

Le tableau suivant résume le profil d'échéances des instruments financiers de la DAIGM, comptabilisés au coût après amortissement :

	2011		
	Délai de 1 an	1-5 ans	Plus de 5 ans
Comptes créditeurs	2 397 452 \$	– \$	– \$
Financement bancaire	2 630 905	11 623 620	15 121 429
Dépôts remboursables	165 232	–	–

Hiérarchie des justes valeurs

Les informations relatives aux instruments financiers doivent être présentées sous forme de hiérarchie qui permet de classer par catégorie les données par rapport aux modèles d'évaluation utilisés pour évaluer les actifs et passifs financiers. La hiérarchie attribue le niveau de priorité le plus élevé aux prix cotés sur un marché actif pour les actifs identiques (niveau 1), et le niveau de priorité le plus bas aux données d'évaluation non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 - Prix cotés non rajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 - Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement;

Niveau 3 - Données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur, y compris leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur, sont comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Passifs à titre d'instruments financiers dérivés	Niveau 2	Niveau 2

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2011

13. Gestion des capitaux

Les objectifs principaux liés à la gestion des capitaux de la DAIGM consistent à réinvestir dans l'infrastructure de l'aéroport en vue d'offrir des services efficaces aux usagers.

Le solde de l'actif net comprend les deux composantes suivantes : en premier lieu, les fonds qui ne peuvent être affectés à aucun autre objectif puisqu'ils ont été investis à titre d'immobilisations utilisées par la DAIGM; et, en deuxième lieu, les fonds qui sont disponibles aux fins d'exploitation éventuelle et conservés afin que la DAIGM puisse bénéficier d'une souplesse financière en vue de pouvoir profiter d'occasions futures.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la DAIGM peut s'endetter davantage. Elle surveille son capital en se fondant sur l'équilibre de sa dette par rapport à ses capitaux propres.

Les exigences d'emprunt actuelles de la DAIGM en lien avec le service de la dette sont assujetties à un ratio minimal de 1 à 1. En ce qui concerne l'exercice terminé en décembre 2011, la DAIGM a respecté toutes les restrictions sur le capital imposées par les facteurs externes.

14. Redressement sur exercice antérieur

Au cours de l'exercice 2001, la DAIGM a conclu des swaps de taux d'intérêt afin de gérer les risques liés aux emprunts pour lesquels les taux d'intérêt variables ont été convertis en taux fixes. Les swaps de taux d'intérêt représentent des passifs ou des actifs financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur. Avant l'exercice 2011, la DAIGM n'avait pas comptabilisé les swaps de taux d'intérêt à la juste valeur. Au cours de l'exercice en cours, les swaps de taux d'intérêt ont été comptabilisés à la juste valeur marchande, nécessitant les redressements suivants :

	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>
Actifs nets en début d'exercice – 1 ^{er} janvier 2010		1 678 255 \$
Excédent des revenus sur les dépenses – 2010	271 158 \$	
Passifs à titre d'instruments financiers en date du 31 décembre 2010	1 407 097 \$	

Greater Moncton International Airport Authority Inc. /
Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.

Tableau des produits et des charges

Exercice financier terminé le 31 décembre 2011

2011

2010

Produits

Aéronefs

Redevances d'atterrissage	3 478 085 \$	3 237 498 \$
Redevances d'aérogare	1 511 630	1 308 934
	<u>4 989 715 \$</u>	<u>4 546 432 \$</u>

Aéroport

Concessions	1 245 444 \$	1 581 624 \$
Intérêts	18 696	6 928
Stationnement	1 700 928	1 422 540
Location	490 249	485 559
Recouvrement de l'impôt foncier encouru par les locataires	305 136	303 098
Recouvrement des frais encourus par les locataires	169 680	160 369
Divers	135 945	154 791
	<u>4 066 078 \$</u>	<u>4 114 909 \$</u>

Charges

Salaires et avantages sociaux des employés

Salaires et traitements	2 199 153 \$	2 073 642 \$
Avantages sociaux	557 443	504 723
	<u>2 756 596 \$</u>	<u>2 578 365 \$</u>

Autres frais d'exploitation et d'administration

Publicité et marketing	550 768 \$	313,099 \$
Créances irrécouvrables	3 215	962
Dépenses du Conseil d'administration	147 108	143 221
Communications téléphone/cellulaire	65 632	72 385
Contrats de services et contrats spéciaux	273 362	155 800
Électricité	508 072	513 170
Fret	6 690	4 499
Essence	299 884	258 948
Assurance	157 799	158 489
Intérêts et frais bancaires	83 291	78 730
Services de conciergerie	323 156	311 289
Service de gestion et d'assistance	771 410	835 870
Fournitures et approvisionnements	293 585	272 198
Divers	88 032	59 777
Fournitures de bureau	14 062	16 341
Services professionnels et de consultation	128 579	50 077
Impôt foncier	853 040	839 736
Réparations et entretien	353 971	290 678
Services de sécurité	516 318	522 815
Déplacements	127 052	108 453
Services d'aqueduc et d'égout	124 503	83 919
	<u>5 689 529 \$</u>	<u>5 090 456 \$</u>